

**CONVENTION NATIONALE SCOLAIRE  
HERITAGE RYDER CUP 2018 et JEUX OLYMPIQUES 2024**

**Vu**

La convention signée le 31 mai 2016 entre la Fédération Française de Golf, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'Union sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS),

La convention signée le 6 juin 2016 entre le Comité départemental de Golf des Yvelines, la Direction des Services de l'Education Nationale des Yvelines, le Comité Départemental USEP des Yvelines et les services départementaux de l'UNSS des Yvelines,

**est établie entre les soussignés la convention suivante**

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines, dont le siège est situé :

19 avenue du Centre 78280 GUYANCOURT

Représentée par son Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Yvelines, Monsieur Serge CLEMENT

Ci-après nommée « DSDEN 78 »

La Fédération française de Golf, dont le siège est situé

68 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET

Représentée par son Président Monsieur Jean- Lou CHARON

Ci-après nommée « FFGOLF »

Le Comité Départemental de Golf 78 dont le siège est situé :

1 avenue du Golf 78114 MAGNY LES HAMEAUX

Représenté par son président Monsieur Didier COCHETEAU

Ci- après nommé « CDG 78 »

**est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Terminologie**

**Contrat de partenariat :** Contrat de partenariat liant la FFGOLF, la DSDEN 78 et le CDG 78 visant à soutenir et valoriser l'héritage de la RYDER CUP 2018 sur le territoire des Yvelines et préparer au mieux l'héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024.

*Handwritten signatures: SC, CG, JC*

**Sacs pédagogiques :**

Matériel adapté aux enfants des classes de cycle 3 (CM1-CM2-6<sup>ème</sup>) pour la pratique du golf dans le cadre d'un cycle d'apprentissage.

**Livrets pédagogiques « P'tit Golf » :**

Documents pédagogiques permettant la mise en pratique de l'activité golf en cycle 3 et en cycle 4.

**« Mon Carnet de golf » :**

Document pédagogique destiné aux élèves de cycle 3 s'appuyant sur l'épreuve de la Ryder Cup comme support pédagogique commun à toutes les matières du programme de cycle 3.

**Projet « Mon Carnet de golf 2024 » :**

Evolution de Mon carnet de Golf qui s'oriente sur les Jeux Olympiques (en lieu et place de la Ryder Cup) avec un support numérique.

**Préambule:**

Les écoles élémentaires et les collèges sont des lieux où tous les élèves, sous la responsabilité de leurs enseignants, développent des compétences leur permettant d'enrichir et de perfectionner leurs conduites motrices, de s'approprier les éléments culturels de référence, de gérer leur vie physique. L'activité « golf » en tant que pratique sportive, éducative et culturelle, peut contribuer au développement de ces compétences.

En 2018, le Golf National de Saint Quentin en Yvelines, vient d'accueillir la RYDER CUP et il accueillera également les Jeux Olympiques en 2024. L'objectif est de soutenir et de pérenniser les actions déjà engagées par le CDG 78, précisées dans la convention citée ci-dessus. Les démarches de formation des enseignants de cycle 3 à l'activité golf en EPS proposées par la DSDEN 78 constituent un support incontournable du développement de l'activité golf.

Les outils fédéraux mis à disposition par la FFGOLF : le « P'tit golf à l'école » (cycle 3) et le « P'tit golf au collège » (cycle 4) accompagnés de leurs sacs pédagogiques permettent une pratique du golf au sein même des écoles et des établissements. Leur utilisation devra être encouragée et complétée par l'outil « Mon Carnet de Golf » en cycle 3 déjà largement développé sur tout le territoire national (après avoir été conçu et mis en œuvre dans les Yvelines). La construction à venir de « Mon carnet de golf 2024 » devra être soutenue pour pérenniser cet outil.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : objet :**

2-1 : La présente convention a pour objet de définir et de préciser les conditions de collaboration entre la FFGOLF, la DSDEN 78 et le CDG 78 pour développer la pratique du golf dans les écoles élémentaires et les collèges des Yvelines.

2-2 : A l'expiration de la présente convention, aucune reconduction tacite ne pourra intervenir. Toutefois à la demande expresse et écrite de l'une ou l'autre partie avant le 31 décembre 2019, les partenaires se réuniront pour examiner la possibilité d'une prorogation.

2-3 : Les parties peuvent mettre fin à la présente convention de façon anticipée :  
- soit à l'initiative de la partie la plus diligente, en cas d'inexécution de la présente convention par l'une quelconque des parties, un mois après réception d'une mise en demeure restée en tout ou partie sans effet.

- soit pour tout motif d'intérêt général, par lettre recommandée avec avis de réception postal ou remise en main propre contre récépissé, en respectant un préavis de 3 mois.

Ces résiliations avant le terme prévu n'entraînent aucun droit à restitution ou à dédommagement pour les obligations déjà exécutées.

## **Article 2 : obligation des parties :**

### **2-1 : Obligations de la FFGOLF**

La FFGOLF pourra déléguer à la Ligue Régionale ou au CDG 78 dans la réalisation de ses obligations.

2-1-1 : la FFGOLF s'engage à financer cette année, deux sessions de formation des enseignants des Yvelines.

2-1-2 : la FFGOLF s'engage à mettre à disposition des écoles et collèges 5 sacs pédagogiques (supplément des 10 kits déjà donnés dans la convention précédente).

2-1-3 : la FFGOLF s'engage à aider à la mise en place de la convention départementale existante (convention « quadripartite » signée le 6 juin 2016) en participant si besoin aux réunions de Commission Technique trimestrielle et en soutenant les actions du CDG 78.

### **2-2 : Obligations du CDG 78**

2-2-1 : le CDG78 s'engage, via la convention « quadripartite » signée le 6 juin 2016, à soutenir les actions de formation, la mise à disposition de matériel, l'accès à un golf partenaire des classes inscrites dans le projet départemental et les rencontres départementales prévues, dans la mesure de leurs moyens, précisés en avenant de ladite convention.

### **2-3 : Obligations de la DSDEN 78**

2-3-1 : la DSDEN 78 s'engage à inscrire au Plan Départemental de Formation, dès la rentrée 2018/2019, des sessions de formations portant sur les activités golfiques à l'école (a minima une et dans la limite de trois par année).

2-3-2 : La DSDEN 78 s'engage par l'intermédiaire des conseillers pédagogiques à proposer et à accompagner la mise en œuvre des projets dans les circonscriptions concernées.

2-3-3 : La DSDEN 78 s'engage à mettre à disposition les 15 sacs pédagogiques dans les écoles et collèges des Yvelines. Elle s'engage à assurer la gestion du planning de mise à disposition, du dépôt et du retrait des sacs dans les écoles et collèges participant aux projets.

### **2-4 : Obligations communes**

#### **2-4-1 : l'OPEN de France**

Les parties s'engagent à travailler à l'organisation de déplacements et à l'accueil de classes sur l'OPEN de France 2019.

La FFGOLF fera ses meilleurs efforts pour faciliter, dans le cadre de ses relations avec sa filiale ffgolf production, l'accès des classes sur l'événement.

Le nombre de classes concernées et le financement de cette action seront à convenir entre les parties.

*bc* *af* *Je*

## 2-4-2 : Outils pédagogiques

Les parties s'engagent à favoriser les échanges et, si nécessaire, l'établissement de groupes de travail pour la mise à jour des outils pédagogiques proposés, notamment « mon Carnet de Golf » vers 2024 et la mise à jour du « P'tit golf au collège » pour le cycle 4.

Un point sur l'avancée de ces travaux pourrait être fait en novembre 2019.

### Article 3 : Sanctions :

Les parties pourront résilier le contrat en cas de faute de l'un des cocontractants dans l'exécution de ses obligations et cela, sans indemnité, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse pendant 30 jours.

### Article 4 : Litiges :

Les litiges concernant l'exécution du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Versailles.

Fait à Guyancourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

En trois exemplaires

Pour la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Yvelines



Serge CLEMENT

Pour la Fédération française de Golf

Le Président



Jean Lou CHARON

Pour le Comité Départemental de Golf des Yvelines

Le Président



Didier COCHETEAU